



Commission Inclusion Sociale
et Democratie Participative CGLU

COMMISSION INCLUSION SOCIALE ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE (CISDP)

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL « DROITS DE L'HOMME ET GOUVERNEMENTS LOCAUX »

11 DECEMBRE 2009, BARCELONE

DOCUMENTATION DE TRAVAIL



Ajuntament de Barcelona



TABLE DE CONTENUS

1. Ordre du jour	3
2. Projet de plan de travail 2010 – 2011. Groupe CISDP « Droits de l'Homme et gouvernements locaux »	4 - 5
3. Plan de travail CISDP 2008 – 2010	6 - 9
4. Rapport d'activités CISDP 2008 – 2009	10 - 11
5. Projet de critères de qualité des politiques locales	12 - 13
6. Fiche d'information des politiques locales	14 - 15
7. Liste des membres de la CISDP	16 - 17

1. ORDRE DU JOUR

ENDROIT DE LA RÉUNION: MUSEU PICASSO, C/ MONTCADA 15 - 23

10:30 – 11h Bienvenue

11h – 13h Bilan des 10 ans de la *Charte européenne des droits de l'homme dans la ville* et perspectives de futur : plan de travail 2010 – 2011

13h – 14h Déjeuner

14h – 15h Présentation de la 7^{ème} Conférence de la *Charte européenne des droits de l'homme dans la ville* : 7 – 9 octobre 2010. Tuzla, Bosnie-Herzégovine

15h – 16h Appel à la présentation des politiques de mise en œuvre de la Charte

2. PROJET DE PLAN DE TRAVAIL 2010 – 2011. GROUPE CISDP « DROITS DE L'HOMME ET GOUVERNEMENTS LOCAUX »

a. LA COMMISSION INCLUSION SOCIALE ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Mission. La Commission Inclusion Sociale et Démocratie Participative (CISDP) de l'organisation mondiale «Cités et Gouvernements Locaux Unis» (CGLU) a pour mission d'approfondir les thématiques urbaines émergentes suivantes : **(i)** réponse institutionnelle des gouvernements locaux à la pauvreté et à l'exclusion urbaines en concevant des politiques locales d'inclusion sociale (*groupe de travail sur l'inclusion sociale*), **(ii)** renforcement de la démocratie locale par des politiques de participation citoyenne (*groupe de travail sur la démocratie participative*) et **(iii)** rôle des gouvernements locaux en tant que garants des droits de l'Homme dans la ville (*groupe de travail sur les gouvernements locaux et les Droits de l'Homme*).

Antécédents. La CISDP trouve son origine dans le Forum des Autorités Locales (FAL), espace de réflexion et de discussion politique entre les autorités locales du monde entier qui se tient depuis 2001 en même temps que le Forum social mondial. Parmi les objectifs du réseau FAL se trouvent la construction et le développement, en collaboration avec la société civile, d'alternatives de gestion publique visant à l'amélioration et au renforcement de l'inclusion sociale et de la démocratie participative¹. En 2005, le FAL a été à l'origine de la création de la CISDP dans le cadre du Bureau exécutif de CGLU réuni à Pékin.

Au cours de la première période de travail (2005 - 2007), la CISDP a encouragé la participation de CGLU dans les Forums Sociaux Mondiaux de Caracas (Venezuela, 2006) et de Nairobi (Kenya, 2007); elle a contribué à la réalisation des deux dernières éditions du FAL (Caracas et Nairobi); elle a créé et dynamisé trois groupes de travail (Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Citoyenneté Mondiale: droits de l'Homme et immigration) qui ont suscité un débat ainsi que la définition conceptuelle de ces axes thématiques; elle a amorcé la création d'une banque d'expériences innovantes en matière d'inclusion sociale; et, enfin, elle a organisé le « 1^{er} Séminaire International de Politiques Locales Innovatrices pour l'Inclusion Sociale » (Barcelone, 2007), à la suite duquel a été élaboré un document de positionnement politique en matière d'inclusion sociale qui a été adopté formellement par CGLU lors de son Conseil Mondial d'Istanbul (novembre 2008).

Membres. À l'heure actuelle, la CISDP est constituée de plus de soixante villes d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique Latine et du Moyen-Orient.

b. LA CHARTE EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME DANS LA VILLE

Antécédents. La Charte Européenne des Droits de l'Homme dans la Ville (Saint Denis, 2000) naît de l'engagement de différentes villes européennes réunies à Barcelone en 1998 pour commémorer le 50^{ème} Anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. En partant de la prémissse selon laquelle la majorité de la population vit dans des zones urbaines, les villes qui ont pris part à cette rencontre ont décidé de formaliser leur volonté politique de protéger les droits de l'homme dans le cadre local, ainsi que de revendiquer le rôle essentiel des villes en matière de sauvegarde des droits de l'Homme. Tous les deux ans, une conférence européenne se tient dans le but de faire part des progrès réalisés par les villes signataires.

Moment d'infexion en 2009. L'élan politique de la Charte Européenne a été freiné faute d'une structure permanente qui permette de garantir la promotion du document entre la tenue des conférences biennales. C'est pourquoi, les villes promotrices de la Charte (Genève, Barcelone, Saint-Denis, Nantes et Lyon) ont récemment décidé de prendre appui sur l'organisation mondiale des villes, CGLU, pour entamer une nouvelle étape de travail qui se déroulera dans le cadre de la Commission Inclusion Sociale et Démocratie Participative. En mai 2009, un appel a été lancé à toutes les villes signataires de la Charte (plus de 400 villes européennes) afin que ces dernières rejoignent cette initiative.

¹ Pour en savoir plus sur le réseau FAL, veuillez visiter le site www.redfal.org

7^e Conférence de la Charte Européenne des Droits de l'Homme dans la Ville. Après Barcelone (1998), Saint-Denis (2000), Venise (2002), Nuremberg (2004), Lyon (2006) et Genève (2008), la ville de Tuzla (Bosnie-Herzégovine) accueillera, en 2010, la septième Conférence de la Charte Européenne.

C. PROJET DE PLAN DE TRAVAIL 2010 – 2011

Axes de travail.

- a) **Mise en réseau des politiques des villes en matière de droits de l'Homme.** Notamment, les expériences de mise en oeuvre de la Charte Européenne des droits de l'Homme dans la ville.
 - Compilation des politiques les plus innovantes au sein de l'*Observatoire International des politiques locales d'inclusion sociale* de la CISDP. Les politiques incluses dans cet Observatoire seront la base d'une étude sur l'impact des politiques sociales dans la mise en oeuvre des droits de l'Homme.
 - Table-ronde d'échange de ces expériences lors du 4^e Forum Mondial des droits de l'Homme (Nantes / France, 28 juin – 1 juillet 2010).
 - Préparation d'une brochure pour disséminer les expériences compilées. Présentation publique de la brochure à l'occasion de la 7^e Conférence de la Charte Européenne des Droits de l'Homme dans la Ville (Tuzla, 7 – 9 novembre 2010).
- b) **Réflexion politique collective** visant à définir les priorités communes des villes sur les Droits de l'Homme et **actions ayant une incidence politique.**
 - Co-élaboration de la déclaration finale de la 7^e Conférence de la Charte Européenne des Droits de l'Homme dans la Ville.
 - Dissémination de la déclaration au sein de chaque collectivité locale.
 - Création d'une délégation des maires / mairesses qui présentera la déclaration de la 7^e Conférence auprès des institutions internationales et notamment européennes.

d. PROPOSITION DE CALENDRIER DE TRAVAIL 2010

Calendrier de travail 2010.

- **4^e Forum Mondial de droits de l'Homme.** Nantes / France, 28 juin – 1 juillet 2010.
Table-ronde d'échange d'expériences et réunion du Groupe de travail « Droits de l'Homme et gouvernements locaux ».
- **7^e Conférence de la Charte Européenne des Droits de l'Homme dans la Ville.**
Tuzla / Bosnie-Herzégovine, 7 – 9 octobre 2010.

Le calendrier de travail pour l'année 2011 sera défini prochainement.

Pour information, vous voudrez bien trouver ci-dessous les deux rencontres plénières de la CISDP en 2010 (avec les 3 groupes de travail). Les villes du groupe de travail « Droits de l'Homme et gouvernements locaux » y seront aussi invitées.

- **1^e réunion de travail 2010 CISDP.** 10 - 12 juin 2010, Getafe / Espagne, à l'occasion du 2^e Forum des Autorités Locales de Périphérie (FALP)
- **2^e réunion de travail 2010 CISDP.** 16 – 20 novembre, Mexico D.F. / Mexique, à l'occasion du III Congrès Mondiale de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

3. PLAN DE TRAVAIL CISDP 2008 – 2010

Au II^e Congrès Mondial de CGLU, qui s'est tenu à Jeju (Corée du Sud) du 28 au 31 octobre 2007, la CISDP a présenté avec succès les résultats du travail accompli de 2005 à 2007. Pour le présent mandat (2008 – 2010), la CISDP a défini le plan de travail suivant, constitué de six objectifs stratégiques et de vingt-sept engagements d'intervention.

i) Promouvoir la création et l'échange de politiques innovantes d'inclusion sociale et encourager la définition de concepts, de politiques et de pratiques en matière d'inclusion sociale.

- ✓ Développer la banque de données des politiques d'inclusion sociale au moyen de la compilation et de la systématisation de politiques d'inclusion prenant en ligne de compte l'approfondissement de la participation citoyenne, l'élaboration de politiques concertées avec la société civile organisée et le renforcement de politiques multisectorielles. Cette banque de données compte pour l'instant un total de 54 politiques documentées.
- ✓ Diagnostiquer les politiques compilées afin d'en extraire des lignes directrices permettant de renforcer les politiques d'inclusion sociale sur le plan local. Élaborer des indicateurs d'exclusion et d'inclusion sociale. Concevoir et mettre en place un Observatoire de l'inclusion sociale des villes.
- ✓ Diffuser les résultats du « 1^{er} Séminaire International de Politiques Locales Innovatrices pour l'Inclusion Sociale » (Barcelone, 27–28 septembre 2007) par l'intermédiaire de (i) la publication d'une analyse transversale des quinze politiques présentées et débattues à ce séminaire; et (ii) la présentation et le débat dans le cadre de CGLU du texte de positionnement politique en matière d'inclusion sociale, résultat des débats du séminaire. L'objectif est que ce document serve à positionner CGLU, en ce qui concerne la manière appropriée de définir et d'aborder les politiques d'inclusion dans le cadre de l'organisation, et qu'il serve d'élément d'interlocution de CGLU avec d'autres organisations ou agences internationales.
- ✓ Contribuer à l'organisation de la VI^e Conférence Internationale d'AERYC (Mouvement Amérique – Europe des Régions et des Villes) portant sur la « Cohésion Sociale et Gouvernance Démocratique. Pour des Villes et des Régions plus Inclusives » (Barcelone, 28 – 29 novembre 2008).
- ✓ Organiser le « 1^{er} Congrès International de Politiques Innovantes d'Inclusion Sociale » (Barcelone, 2010).

ii) Promouvoir la création et l'échange de politiques innovantes en matière de démocratie participative et encourager la définition de concepts, de politiques et de pratiques en matière de démocratie participative

- ✓ Définir un document de positionnement politique sur la démocratie participative.
- ✓ Définir une proposition politique programmatique relative à la démocratie participative, puis la promouvoir au sein des agences des gouvernements locaux, associations de municipalités, Etats et organismes multilatéraux. Analyser l'état de l'incorporation de la proposition dans les agendas politiques locaux.
- ✓ Articuler le travail de la CISDP avec celui de l'Observatoire International de Démocratie Participative (OIDP). Participer activement à l'organisation de la VIII^e Conférence Annuelle de l'OIDP « Interculturalité et Participation Citoyenne » (La Paz, 19 – 21 novembre 2008).
- ✓ Diffuser les résultats de travail, notamment à l'intention de la société civile organisée.

iii) Promouvoir l'engagement des pouvoirs locaux pour la défense des droits de l'homme et élaborer une « Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité »

- ✓ Élaborer un texte de portée mondiale et à vocation multiculturelle comprenant 8 à 10 droits fondamentaux de l'Homme, déclinés sous forme d'articles, que toute ville devrait reconnaître, protéger et mettre en oeuvre.
- ✓ Élaborer un « agenda » ou programme d'action municipale, définissant les engagements municipaux nécessaires à la mise en œuvre de chaque droit de l'Homme inscrit dans la Charte-Agenda. Définir un calendrier d'exécution pour l'« agenda » ou programme d'action municipal ainsi que des indicateurs permettant d'évaluer le(s) degré(s) de réussite obtenu(s) dans la mise en œuvre de la Charte-Agenda.
- ✓ Impliquer un grand nombre et une grande diversité d'acteurs dans le processus de réflexion et de rédaction de la Charte-Agenda (autorités locales, mouvements sociaux, organisations internationales, société civile et experts du monde entier) par l'intermédiaire d'un processus participatif virtuel légitimant le résultat du projet.
- ✓ Obtenir un engagement politique effectif et réel des autorités locales impliquées. Diffuser à l'échelle mondiale la Charte-Agenda et la mettre en œuvre à l'échelle locale, ceci en adaptant les réglementations municipales et en définissant les politiques publiques inclusives.
- ✓ Participer à l'organisation de la VIème Conférence Européenne des Droits de l'Homme dans la Ville (Genève, 8 – 9 décembre 2008) et contribuer à la diffusion et mise en œuvre de la « Charte Européenne des Droits de l'Homme dans la Ville ».

iv) Définir une stratégie de communication de la CISDP

- ✓ Concevoir et réaliser un site Web pour la CISDP. Gérer et mettre à jour les contenus. Dynamiser le forum de débat virtuel.
- ✓ Élaborer des bulletins d'information mensuels favorisant la diffusion du travail de la CISDP.
- ✓ Élaborer du matériel de diffusion (brochures, dossiers, etc.).
- ✓ Coordonner les publications issues du travail de la CISDP.

v) Coordonner le travail de la CISDP avec les politiques de CGLU

- ✓ Contribuer à la mise en œuvre du plan de travail de CGLU, notamment les objectifs liés aux axes thématiques de la CISDP. Favoriser l'inclusion sociale comme axe de réflexion privilégié du Conseil Mondial de CGLU (Istanbul, 2008) et du II Congrès Mondial de CGLU (Chili, 2010).
- ✓ Diffuser le travail de la CISDP au sein de CGLU.
- ✓ Articuler le travail de la CISDP avec les sections régionales de CGLU ainsi qu'avec d'autres commissions ou groupes de travail, tout particulièrement la Commission des Villes Périphériques, la Commission de Coopération Décentralisée et la Commission des Objectifs du Millénaire.

vi) Articuler le travail de la CISDP avec d'autres réseaux ou organisations internationales

- ✓ Réseau FAL: contribuer à l'organisation de séminaires thématiques et apporter un soutien technique en vue de l'organisation des forums des autorités locales.
- ✓ OIDP: faire partie du jury de la III^e Distinction de « Bonne Pratique en Participation Citoyenne ». Participer activement à l'organisation de la VIII^e Conférence Annuelle de l'OIDP (La Paz, 19 – 21 novembre 2008). Promouvoir l'échange d'informations et diffuser

les activités de l'OIDP parmi les membres de la CISDP. Établir d'autres accords de collaboration.

- ✓ UN-Habitat et UNESCO: fixer des lignes de collaboration avec ces agences dans le cadre de la convention signée avec CGLU. Participer activement au IV^e Forum Urbain Mondial (Nanking, 3 – 7 novembre 2008).
- ✓ URB-AL : Collaborer avec des projets URB-AL qui contribuent à promouvoir l'inclusion sociale, la démocratie participative et les droits de l'Homme au niveau local
- ✓ Stimuler l'articulation de la CISDP avec d'autres réseaux ou organisations internationales liées au travail de la Commission. Encourager l'établissement de contacts de la CISDP avec des experts dans les domaines concernant les axes thématiques de la Commission.

Organisation et fonctionnement

(i) Composition

La CISDP est constituée de :

- gouvernements locaux (élus à titre individuel ou associations de gouvernements locaux),
- collaborateurs (institutions, organisations ou experts).

Les membres de la Commission peuvent accéder aux données, à l'information et à la documentation de la CISDP. L'adhésion à la CISDP est gratuite et devra être formalisée auprès du Secrétariat Mondial de CGLU.

La structure de gouvernement de la CISDP veillera à ce que la représentation géographique des membres de la Commission soit suffisante et encouragera l'adhésion à CGLU des membres qui ne font partie que de la CISDP.

En mars 2008, la CISDP est constituée de plus de soixante gouvernements locaux d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique latine et du Moyen-Orient².

(ii) Structure de gouvernement

Présidence

- Barcelone (Espagne)
- Guarulhos (Brésil)

Vice-présidences

- Saint-Denis (France)
- Provincia di Milano (Italie)
- Ecatepec de Morelos (Mexique)

Groupes de travail

- Inclusion sociale (Barcelone)
- Démocratie participative (Ecatepec de Morelos)
- Droits de l'Homme et gouvernements locaux (Nantes-Pays de la Loire)

Plénière de la Commission

Secrétariat Technique Exécutif

- Barcelone (Espagne)

Les gouvernements locaux qui représentent la Présidence, les Vice-présidences et dirigent les Groupes de Travail forment le Comité de Coordination de la Commission.

² Voir la liste des membres dans le document en annexe.

(iii) Fonctions

Plénière de la Commission:

- ✓ Définir l'orientation politique de la CISDP.
- ✓ Promouvoir et diffuser la mission de la CISDP.
- ✓ Concevoir et mettre en œuvre le Plan de Travail.
- ✓ Participer aux activités organisées par la CISDP.
- ✓ Appuyer le Secrétariat Technique Exécutif pour le développement général de ses fonctions.

Présidence et Vice-présidences :

Remplir les fonctions générales des membres et les fonctions spécifiques suivantes:

- ✓ Représenter politiquement la CISDP.
- ✓ Coordonner la politique de la CISDP avec celle de CGLU et des autres réseaux et organisations internationales.

Comité de Coordination:

Remplir les fonctions générales de membres et les fonctions spécifiques suivantes :

- ✓ Soutenir le Secrétariat Technique Exécutif dans le développement de ses fonctions exécutives.
- ✓ Garantir la continuité de la CISDP entre les deux réunions biennuelles.

Secrétariat Technique Exécutif :

- ✓ Soutenir et coordonner l'exécution du Plan de Travail. Dynamiser les groupes de travail et apporter un soutien technique aux membres.
- ✓ Promouvoir une campagne de définition de concepts, de politiques et de pratiques en matière d'inclusion sociale, de démocratie participative et de droits de l'Homme dans la ville. Organiser un séminaire annuel axé sur ces questions.
- ✓ Assurer la coordination de la CISDP dans le cadre du plan de travail de CGLU.
- ✓ Stimuler la relation et le travail mené conjointement avec d'autres réseaux ou organisations internationales.
- ✓ Convoquer et faire le suivi par thèmes des deux réunions biennuelles de la CISDP.
- ✓ Définir et mettre en œuvre la stratégie de communication de la CISDP

(iv) Fonctionnement

La CISDP se réunit deux fois par an pour coordonner et suivre le développement du Plan de Travail. Autant que possible, l'une des réunions de la CISDP aura lieu en même temps que les réunions du Bureau Exécutif et du Conseil Mondial de CGLU, tandis que l'autre se déroulera en même temps que l'une des activités thématiques organisées par un réseau ou une organisation internationale dont le travail sera articulé avec celui de la CISDP. L'orientation politique et stratégique de la CISDP sera précisée lors de ces deux réunions. Les décisions seront prises par consensus ou, à défaut, à la majorité absolue. Le Secrétariat Technique Exécutif fournira toutes les informations nécessaires aux membres de la CISDP qui n'auraient pas pu assister aux réunions biennuelles.

La CISDP pourra se réunir à propos des activités auxquelles participent plusieurs de ses membres. Le Secrétariat Technique Exécutif fera connaître les éventuelles propositions issues de ces rencontres au restant des membres de la CISDP en vue de leur évaluation.

Les langues officielles de la CISDP sont l'espagnol, l'anglais et le français. Le financement de la CISDP devra être assuré par la Présidence de la Commission.

Budget

La Mairie de Barcelone assume le financement de la CISDP au cours du mandat 2008-2010. La dotation financière prévue s'élève à 100 000 €/an approximativement.



4. RAPPORT D'ACTIVITES CISDP 2008 - 2009

IMPACT POLITIQUE / SENSIBILISATION

PUBLICATION « POUR UN MONDE DE VILLES INCLUSIVES ». La CISDP a été à la tête de l'élaboration d'un document politique d'inclusion sociale qui constitue aujourd'hui l'axe directeur de la promotion de politiques d'inclusion dans le cadre de CGLU. Le document, intitulé « Construisons les villes inclusives du XXI^e siècle », a été approuvé le 30 novembre dernier, par le Conseil Mondial de CGLU, réuni à Istanbul. Ce document vient définir les politiques d'inclusion sociale comme des canaux de construction de citoyenneté active et de pratiques de démocratie participative ; comme un mécanisme permettant d'articuler les objectifs d'égalité avec les valeurs de la diversité et de l'identité ; et comme cadre pour la garantie des droits de l'homme. Tout cela a été amplement débattu lors d'une séance plénière du Conseil Mondial qui a été présidée par le maire de Barcelone (Espagne) et à laquelle ont pris part les maires d'Istanbul (Turquie), de Guarulhos (Brésil), de Jéricho (Palestine), de Montevideo (Uruguay) et de Pixley ka seme (Afrique du Sud) ainsi que l'adjoint au maire de Barcelone et président de la CISDP, Ricard Gomà. Une édition papier du document a récemment été publiée sous le titre de « Pour un monde de villes inclusives ».

DEBAT POLITIQUE PORTANT SUR LA « CHARTE-AGENDA MONDIALE DES DROITS DE L'HOMME DANS LA CITE ». S'inspirant d'initiatives antérieures au niveau régional, différents gouvernements locaux ont promu l'élaboration d'une charte mondiale constatant l'engagement politique des villes en matière de droits de l'homme. Le document établit une liste élémentaire de droits de l'homme que les gouvernements locaux s'engagent à sauvegarder, ainsi qu'un plan d'action pour chaque droit concerné. Le document, qui ne se trouve encore qu'à l'état de projet, fait l'objet d'un débat politique, non seulement au sein des gouvernements locaux, mais aussi au sein de la société civile et dans le milieu académique.

INSTRUMENTS ET OUTILS / ACTIVITÉS

CREACTION DE L'OBSERVATOIRE D'INCLUSION SOCIALE. La CISDP progresse vers la création d'un Observatoire international sur les politiques locales d'inclusion sociale. Cet observatoire consistera essentiellement en une base de données sur les politiques locales innovatrices d'inclusion sociale, qui permettra de tirer des apprentissages résultant des pratiques politiques locales. De même, il est prévu d'entreprendre deux études qui permettent d'analyser (i) l'impact de la participation sur les politiques d'inclusion sociale et (ii) l'impact des politiques d'inclusion sociale sur la garantie des droits de l'homme. Pour le moment, il a été regroupé et documenté 50 politiques de villes situées dans différentes régions du monde.

ARTICULATION DES RELATIONS AVEC LE FORUM DES AUTORITES LOCALES (FAL). La CISDP n'a jamais cessé de travailler en étroite collaboration avec le FAL et a réitéré sa volonté d'articuler ses actions avec celles des mouvements sociaux et celles de la société civile par l'intermédiaire de ce réseau. Dans ce sens, la CISDP a participé activement à l'organisation du VIII^e FAL (Belém, janvier 2009), ainsi qu'à d'autres actions internationales promues par ce forum des gouvernements locaux.

ARTICULATION DES RELATIONS AVEC L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE (OIDP). Les liens et la collaboration avec l'OIDP sont devenus plus étroits grâce à la participation de la CISDP au jury international de la III^{ème} Distinction OIDP « Bonne pratique en participation citoyenne » et à la tenue de la Réunion Annuelle 2009 CISDP dans la cadre de la IX^e Conférence Annuelle OIDP (Reggio Emilia, novembre 2009). C'est dans ce même espace que seront aussi assises les bases nécessaires à la mise en œuvre d'une réflexion conjointe en matière de démocratie participative, à laquelle prendront également part le FAL et différents réseaux nationaux de budget participatif.

STRATEGIE DE COMMUNICATION. Il a été créé un site web de la CISDP, ainsi que du matériel divers de diffusion (brochures, pochettes, un poster, l'édition des conclusions du « I^{er} Séminaire International des Politiques Locales Innovantes d'Inclusion Sociale » -Barcelone, 2007- et la publication intitulée « Pour un monde de villes inclusives »). Depuis le mois de mars 2009, la CISDP édite aussi un bulletin d'informations trimestriel.



PRIORITÉS ESSENTIELLES / ACTIVITÉS

- Aborder la question de l'**inclusion sociale** dans le cadre de toute l'organisation mondiale, en particulier lors du 3^e Congrès Mondial de CGLU (Mexico D.F., 2010).
- Consolider l'**Observatoire d'Inclusion Sociale** et encourager l'assistance technique des gouvernements locaux.
- Promouvoir la « **Charte-agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité** », en particulier, dans le cadre du prochain Forum Urbain Mondial (Rio de Janeiro, mars 2010), dont le thème principal sera « Le droit à la ville ».
- Promouvoir la « **Charte Européenne des Droits de l'Homme dans la Ville** » et soutenir l'organisation de la 7^e Conférence de la Charte (Tuzla, octobre 2010).
- Promouvoir un débat politique sur l'approfondissement de la démocratie au travers des politiques de **participation**, en articulation avec l'OIDP, le FAL et d'autres réseaux de démocratie participative.
- Participer activement à l'organisation du **II^e FALP** (Getafe, mai 2010), du **IX^e FAL - X^e Forum Social Mondial** (Dakar, Sénégal. Février 2011).
- Organiser le **I^{er} Sommet International des Maires pour l'éradication de la pauvreté** (Barcelone, 2011), où aura lieu le lancement du **Prix « Villes Inclusives »**.

5. PROJET DE CRITERES DE QUALITE DES POLITIQUES LOCALES

[Projet de critères de qualité des politiques locales à soumettre à la considération du groupe de travail « Droits de l'Homme et gouvernements locaux ».]

A. Critères pour les politiques d'inclusion sociale

Les politiques d'inclusion doivent être conçues de façon à donner une réponse à l'un, à plusieurs ou à l'ensemble des domaines d'exclusion, pouvant être résumés de la façon suivante :

- ÉCONOMIQUE. Pauvreté relative due au manque d'accès aux sources de revenus ou à l'accès insuffisant.
- EMPLOI. Chômage et précarité de l'emploi.
- FORMATION. Analphabétisme. Niveau de formation insuffisant.
- SOCIO-SANITAIRE. Handicap et dépendance. Toxicomanies et maladies liées au risque social. Non accès aux services publics de santé.
- RÉSIDENTIEL. Personnes sans abri. Logement en mauvais état. Milieu résidentiel dégradé.
- RELATIONNEL. Faiblesse et/ou détérioration des réseaux affectifs primaires. Faiblesse des réseaux communautaires.
- POLITIQUE / DE CITOYENNETÉ. Non accès à la citoyenneté politique. Non accès aux droits sociaux.

B. Critères pour les politiques des Droits de l'Homme

Les politiques des Droits de l'Homme doivent respecter plusieurs ou l'ensemble des standards listés ci-dessous :

- DISPONIBILITÉ. Services conçus en nombre suffisant pour répondre aux besoins de toute la population.
- ACCESSIBILITÉ. Physique et économique. Accès à l'information et transparence. Non discrimination.
- ACCEPTABILITÉ. Respect des valeurs culturelles, des normes et des pratiques de la population cible. Qualité et pertinence des services.
- ADAPTABILITÉ. Aux besoins changeants des communautés ou des individus.
- MÉCANISMES POUR EXIGER DES RESPONSABILITÉS (mécanismes juridiques, électoraux, et/ou systèmes de supervision à caractère horizontal –conseils de participation –).

B. Critères pour les politiques de démocratie participative

Les politiques de démocratie participative doivent se caractériser par plusieurs ou par l'ensemble des éléments suivants :

- PARTICIPATION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE. Personnes bénéficiaires en tant qu'agents actifs dans leur processus d'intégration sociale et politique totale. Participation du domaine technique et du tissu associatif à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques. Renforcement des réseaux sociaux et communautaires. Capacité à faire participer les secteurs exclus ou traditionnellement éloignés de la sphère publique.
- DANS LES DIFFÉRENTES ÉTAPES. Participation de la société civile au diagnostic, à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques.
- PLURALISME. Accepter le conflit et la diversité comme éléments inhérents aux processus sociaux. Articulation de techniques de médiation.
- RESTITUTION DE L'INFORMATION dans toutes les étapes de la conception et de la mise en œuvre de la politique.
- NOUVELLE CULTURE POLITIQUE. Pour ce qui est de l'administration locale, l'action doit être en mesure d'introduire une nouvelle façon de gouverner (transversale et partagée). Pour ce

qui est des citoyens, capacité de mobilisation et de dynamisation en vue d'un processus réellement participatif.

- **RESPONSABILITÉ PARTAGÉE.** Les responsabilités de chaque acteur du processus participatif seront clairement définies.
- **POTENTIEL D'ÉMANCIPATION.** La politique promue contribue à développer l'autonomie personnelle et les droits des citoyens.

D. Critères sur la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation de toutes les politiques

- Critères stratégiques

- **PLANIFICATION.** Critères explicites d'action pour le diagnostic (des besoins), la mise en place (gestion et sources de financement solides) et l'évaluation (adaptée aux spécificités du programme, capable d'identifier et de corriger les situations non souhaitées).
- **PRÉVENTION.** Approche structurelle de l'ensemble des facteurs qui donnent lieu à des situations d'exclusion ou au risque d'exclusion. Pari politique sur la mitigation de ces facteurs.
- **INNOVATION.** Capacité d'adaptation proactive au changement. Introduction de thématiques et/ou de méthodologies créatives.
- **FORMATION.** Modèle d'intervention pour empêcher les rechutes et donner des capacités personnelles et relationnelles pour l'autonomie personnelle totale.
- **DURABILITÉ.** Economique, sociale et politique. Durée du projet dans le temps. Création de réseau au-delà de l'implication municipale dans l'action politique.
- **DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE.** Participation de la société civile à la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation de la politique (cf. partie B).

- Critères d'organisation

- **ARTICULATION INSTITUTIONNELLE.** Coordination multi-niveaux entre le public et le privé des différents acteurs institutionnels et associatifs.
- **TRANSVERSALITÉ.** Perspective horizontale du travail en réseau : logiques d'interdépendance, de capacité d'influence, de pouvoir relationnel.
- **INTEGRALITÉ.** Intégration des ressources et des services dans le cadre des plans de travail personnels, de groupe et/ou communautaires.
- **PROXIMITÉ.** Adaptation à la diversité de situations sur le territoire.

- Critères d'efficacité

- **IMPACT SOCIAL QUANTITATIF.** Tangible, positif et durable.
- **IMPACT SOCIAL QUALITATIF.** Résultats atteints au-delà de la quantification. Exemples : espace de référence pour les agents du milieu, modification de l'image stéréotypée et stigmatisée, revalorisation de la culture et de l'estime de soi.
- **RÉPLICABILITÉ.** Expérience adaptable à d'autres contextes. Information et diffusion nécessaire à son exportation.

- Critères internationaux

- **OBJECTIFS de DÉVELOPPEMENT du MILLÉNAIRE.** La politique doit s'inscrire dans le cadre international défini par les Objectifs du Millénaire et doit aspirer à contribuer à la réalisation de l'un d'eux, en mettant l'accent notamment sur l'Objectif numéro 1 : réduire l'extrême pauvreté et la faim.



6. FICHE D'INFORMATION DES POLITIQUES LOCALES

DONNÉES DE BASE SUR LA COLLECTIVITÉ LOCALE	
Pays :	Province / Région :
Collectivité locale :	Fonction au niveau de CGLU :
Population (année) :	
Principales activités économiques :	
Taux de pauvreté et principaux groupes sociaux exclus :	

DONNÉES SUR LA POLITIQUE PRÉSENTÉE	
Type de politique:	<input type="checkbox"/> Inclusion Sociale <input type="checkbox"/> Participation citoyenne <input type="checkbox"/> Droits de l'Homme
Appellation :	
Résumé :	
Année de démarrage :	
Objectifs :	
Bénéficiaires :	
Résultats et impacts :	
Partenaires pour la mise en œuvre :	
Financement (origine et montants) :	



COMMENTAIRES ET ENSEIGNEMENTS

Principaux obstacles rencontrés :

Principales pré-conditions requises :

Recommandations pour des villes qui désirent formuler et mettre en œuvre des politiques similaires :

CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Nom de la personne de contact :

Mission :	Courrier électronique :
-----------	-------------------------

Téléphone :	Site web :
-------------	------------

Documents disponibles (spécifier où) et / ou envoyés ci-adjoint :



7. LISTE DES MEMBRES DE LA CISDP

AFRIQUE

Burkina Faso	Ouagadougou
Burundi	Bujumbura
Mali	Bamako
Maroc	Tétouan

AMÉRIQUE LATINE

Argentine	Mendoza Rosario
Brésil	Belo Horizonte Canoas Contagem Frente Nacional de Prefeitos (FNP) Fortaleza Guarulhos Osasco Porto Alegre Recife Rio de Janeiro Santa Maria
Chili	El Bosque La Pintana Puerto Montt
Colombie	Bogotá Medellín
Costa Rica	Escazú
Équateur	Cuenca Quito
Mexique	Asociación de Autoridades Locales de México (AALMAC) Ecatepec de Morelos Federación Nacional de Municipios de México (FENAMM)
Nicaragua	Managua
Pérou	Villa El Salvador
Uruguay	Montevideo
Venezuela	Caracas

ASIE

Inde	Calcutta
------	----------

MOYEN-ORIENT / ASIE OCCIDENTALE

Palestine	Jéricho Khan Younis
Turquie	Diyarbakir



EUROPE

Belgique	Anthisnes Fontaine Lévèque Huy
Espagne	Badalona Barcelone Cordoue Diputació de Barcelone Diputación de Málaga Fondo Andaluz de Municipios para la Solidaridad International (FAMSI) Fons Català de Cooperació al Desenvolupament Santa Coloma de Gramanet Santa Cristina d'Aro Santa Margarida de Montbui San Sebastián Terrassa Viladecans
Francia	Arcueil Aubagne Bobigny Cités Unies France (CUF) Conseil général Seine-Saint-Denis Conseil général Val-de-Marne Conseil régional Pays de La Loire Conseil régional Rhône-Alpes Lyon Nanterre Nantes Saint-Denis Taverny Villeurbanne
Italie	Comité Italien des Cités Unies (CICU) Province de Milan Rome Venise
Pologne	Lublin
Portugal	Gaviao Palmela
Royaume Uni	Local Government International Bureau (LGIB)
	Londres
Slovaquie	Cités Unies Slovaquie

RÉSEAUX INTERNATIONAUX

Association Amérique-Europe des Régions et Villes (AERYC)
Forum d'Autorités Locales pour l'inclusion sociale et la démocratie participative (FAL)
Mouvement de villes de la Charte européenne des droits de l'Homme dans la ville
Observatoire européen Cités et Villes pour toutes les personnes

PARTENAIRES

France	Secrétariat international permanent <i>Droits de l'Homme et Gouvernements Locaux</i> – Nantes, Pays de la Loire
Mexique	Centre opérationnel pour le logement et le peuplement (COPEVI)
Portugal	Centre d'Études Sociales (CES), Université de Coimbra
	Association In Loco

